

SEANCE DU 16 Mars 2017

L'an deux mille dix-sept et le seize Mars à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis salle de la mairie sous la présidence de M. Jean-Louis REYNAUD, Maire.

Tous les conseillers municipaux sont présents

Sauf : Béatrice VINCENT NICOLET (procuration de vote donnée à Henri PEGOUD)

Marie-Pierre PETIT

Marie Odile GAU (procuration de vote donnée à Jean-Louis REYNAUD)

Denis GRANDJEAN (procuration de vote donné à Alain QUÉNÉ)

Laetitia GIRARD est nommée secrétaire de séance.

Le Maire donne lecture du compte rendu du dernier conseil municipal en date du 31 Janvier 2017, une modification est apportée sur le déroulé prévisionnel de la démarche proposée : remise des candidatures le 28/04/2017 au lieu du 31/03/2017. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

DELIBERATIONS

1/ DELIBERATION POUR LA REALISATION DE L'ETUDE GEOTECHNIQUE DE LA PARCELLE C560 EN VUE DE SON URBANISATION

M. le maire présente les deux devis reçus conformes au cahier des charges:

EGSOL pour un montant de 1535.00 € HT et

IMS RN pour un montant de 1650.00€ HT

EGSOL est retenu pour effectuer l'étude.

Le conseil municipal à l'unanimité valide se choix et charge le maire d'effectuer les formalités pour cette opération.

2/ DELIBERATION POUR DONNER POUVOIR AU MAIRE D'ENGAGER LES TRAVAUX DE MIS EN ACCESSIBILITE DES TOILETTES PUBLIQUES

Le maire rappelle le projet : un chalet de 3,95m x 6m aménagé de 2 toilettes PMR 2 urinoirs et 2 lavabos pour un coût des travaux par l'entreprise Meunier Curtinet de 43 430 € HT.

Subventionné par le département à 65% soit 28 230 € et par la réserve parlementaire pour 8 000 € (en attente).

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité approuve et charge le maire d'effectuer les formalités pour cette opération.

Denis GRANDJEAN rejoint le conseil à 20h20.

3/DELIBERATION POUR LA DESIGNATION DES REPRESENTANTS DANS LES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES (VDD)

Le maire explique que la communauté de communes Vals Du Dauphin(VDD) donne la possibilité aux conseillers municipaux de siéger aux commissions communautaires.

Les VDD ont fixés le nombre de 10 commissions communautaires avec 37 membres par commissions.

Le conseil à la majorité désigne les conseillers suivants pour siéger aux commissions communautaires, seule la commission tourisme, culture et sport a fait l'objet d'un vote car Béatrice Vincent Nicolet et Serge Revel ont postulé.

Finances	Jean-Louis Reynaud
Développement économique	Jean-Louis Reynaud
Environnement-déchets	Didier Rabatel
Agriculture	Henri Pegoud
Tourisme, culture et sport	Béatrice Vincent Nicolet
Petite enfance, enfance, jeunesse, service public	Laetitia Girard
Aménagement (habitat, aménagement, urbanisme, patrimoine)	Alain Quéné
Eau, assainissement, prévention des risques inondation	Aurélien Guinet
Voirie	Henri Pegoud
Développement durable	Denis Granjean

4/ REDEVANCE SPECIALE POUR L' ENLEVEMENT DES DECHETS NON MENAGERS (SICTOM)

Le Maire explique que la convention de redevance spéciale pour l'enlèvement des déchets non ménagers concerne les bacs autour de la mairie, le coût lié à la collecte au traitement et à la gestion administrative du contrat passe de 0.034 € HT / litre collecté dès le premier litre au lieu de 0.033 € HT.

Une demande de renégociation du volume va être faite auprès de la directrice du SICTOM.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et charge le maire à signer la convention de redevance spéciale pour l'enlèvement des déchets non ménagers.

5/DELIBERATION POUR FAIRE MODIFIER LE REGLEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITE DES PERRIERES

Le maire explique que le règlement de la zone des Perrières ne permet pas aux entreprises, déjà implantées sur ce site, de se développer commercialement et demande l'évolution de ce règlement.

Le conseil à l'unanimité approuve cette position et charge le maire d'effectuer les démarches nécessaires afin de faire évoluer le règlement de la zone d'activité des Perrières, au cours de l'enquête publique relative à l'approbation du PLU, en vue de permettre le développement des activités commerciales.

DIVERS

- Cinéma en plein air : La commune de Pressins se porte candidate pour le cinéma en plein air si le projet est renouvelé cette année, le préau sera mis à disposition pour cette manifestation et servira de replis en cas d'intempéries

- pour les séances prévues dans les communes voisines.
- Assurance : des devis vont être demandés pour l'ensemble de nos bâtiments pour faire le point et mettre en concurrence les différentes compagnies.
 - Inauguration du préau le 23 juin 2017 suivie de la Fêtes de la musique animé par Denis Gabarron.
 - Ascenseur : Suite à des problèmes de devis trop élevés la commune résilie le contrat avec OTIS.
 - Panneau information lumineux : ELANCITE propose un produit mobile et fixable sur un candélabre d'éclairage public pour un montant de 3899,10 € HT.
 - Henri Pegoud fait le point sur les travaux :
 - ✓ L'élagage est terminé, les agents de la commune ont broyés toutes les branches et les copeaux ont été recyclés.
 - ✓ Les travaux de la maison de la gare, le gros œuvre est terminé, les artisans posent le placo et l'isolation.
 - ✓ L'ancien chalet (à côté de la mairie) servira d'abri aux nouveaux logements de la gare.
 - ✓ Pour être en conformité avec la législation sécurité incendie de l'école maternelle et de l'église des devis ont été demandés à EUROFEU : 486 € HT pour le plan d'évacuation et le plan d'intervention de l'école maternelle ; 730 € HT pour le plan d'évacuation et intervention de l'église + les extincteurs.
 - ✓ Préau : L'éclairage est posé, 20 lampes tube LED, le revêtement du sol se fera pendant les vacances de printemps.
 - ✓ Laetitia Girard présente 2 devis de l'entreprise SÉMIO pour la continuité de l'aménagement de l'air de jeux derrière la mairie : le devis comprenant 1 table de ping-pong et jeu tournicota de 6 places pour un montant total avec le transport de 1907,35€ HT.
 - ✓ L'association de la cantine a mis en place les inscriptions sur internet « service complice ».
 - ✓ Point sur la rentrée scolaire 2017/2018 déjà 158 enfants inscrits.

La séance est levée à 21H10